



Accueil > Le Bulletin officiel >
2018 > n°4 du 25 janvier 2018
> Mouvement du personnel

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Mouvement du personnel

Nomination

Présidentes et vice-présidents des jurys des concours pour le recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale ouverts au titre de l'année 2018 : modification

NOR : MENH1700622A
arrêté du 14-12-2017
MEN - DGRH E1-3

Vu loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée ; loi n° 2017-86 du 27-1-2017 ; décret n° 90-675 du 18-7-1990 modifié ; arrêté du 22-6-2010 modifié ; arrêté du 7-8-2010 ; arrêté du 7-8-2017 ; arrêté du 25-9-2017

Article 1 - À l'article 3 de l'arrêté du 25 septembre 2017 susvisé, les termes : « ouvert au titre de l'année 2018 », sont remplacés par les termes « pour une durée de trois ans à compter de la session 2018 ».

Article 2 - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale.

Fait le 14 décembre 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Édouard Geffray

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :
www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo